

DELEGATION TERRITORIALE  
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

**SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES  
EAUX D'ALIMENTATION HUMAINE**

BILAN DE LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES EN 2010

\*\*\*\*\*

**Unité de gestion : SI D'AEP DE LA REGION DE JURANCON**

*Maître d'ouvrage : SI d'AEP DE LA REGION DE JURANCON*

*Exploitant : LYONNAISE DES EAUX - SOBEP*

**Le bilan comprend 5 parties :**

- Synthèse du contrôle 2010 et recommandations techniques pour l'Unité de Gestion
- Information sur la qualité des eaux distribuées en 2010 (*note résumé à joindre à la facture d'eau*)
- Introduction à la qualité des eaux d'alimentation humaine
- A - Organisation de l'alimentation en eau
- B - Bilan de la qualité des eaux distribuées en 2010 présenté par unité de distribution
  - B-1 - Synthèse de la conformité de l'eau distribuée
  - B-2 - Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée
- C – Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

**Synthèse du contrôle 2010 et recommandations techniques pour l'Unité de Gestion.**

***Qualité de l'eau distribuée :***

L'eau distribuée sur le réseau du SYNDICAT de JURANCON a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Des traces de pesticides ont été relevées :

- sur le puits Rontignon 14 (0,014 µg/l d'atrazine),
- sur le puits Meillon 16 ( 0,028 µg/l d'imidaclopride)
- sur la station de traitement (0,011 µg/l de fenpropidin)

***Recommandations :***

Afin d'éviter les risques ponctuels de contamination bactériologique, il convient de rappeler le respect des bonnes pratiques dans le suivi de la protection des captages, des installations de traitement et de distribution d'eau, en particulier l'obligation réglementaire de vider, nettoyer, rincer et désinfecter les réservoirs au moins une fois par an. Cette dernière obligation s'applique aussi aux réservoirs et aux canalisations avant mise en service et après travaux, avant remise en service.

Les prescriptions des arrêtés préfectoraux d'autorisation du 25 novembre 1996 et du 30 octobre 2002 et de l'inspection du 8 janvier 2009 doivent être réalisées et réceptionnées.

PAU, le 30/04/2011

Pour le Directeur,  
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



Patrick BONILLA

DELEGATION TERRITORIALE  
 DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Pôle Santé Environnementale

**Contrôle Sanitaire**

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 113 échantillons prélevés sur l'eau distribuée et de 7 échantillons prélevés sur la ressource.

**Conseils**



**ABSENCE**  
 Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



**TEMPERATURE**  
 Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



**ADOUCCISSEUR**  
 Les appareils de type adoucisseur ou purificateur sont inutiles sur le réseau d'eau froide. Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.



**PLOMB**  
 Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par précaution, il est demandé de maintenir un taux de chlore résiduel. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez-le à votre distributeur (voir adresse sur facture).

L'eau qui alimente le Syndicat de la Région de Jurançon est captée par 10 puits dans la nappe phréatique à proximité du Gave de Pau, à Mazères, Rontignon et Meillon. Cette eau est rendue potable par un traitement simple de désinfection.

L'ensemble de ces installations est exploité par la Lyonnaise des Eaux SOBEP.

**BACTERIOLOGIE**

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

**EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE**

*100 % des résultats sont conformes.*

**NITRATES**

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

La teneur moyenne en nitrates est de 6,2 mg/l. A ce taux, les nitrates ne présentent aucun caractère de toxicité.

**DURETE**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

La dureté moyenne de l'eau est d'environ 17,4 degrés français. Cette eau est peu calcaire.

**FLUORURES**

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

La teneur en fluor est très faible (0,12 mg/l). Les apports de fluor par l'eau sont donc négligeables. Pour la prévention de la carie dentaire, il peut être recommandé un apport complémentaire par du sel fluoré ou des comprimés fluorés.

**PESTICIDES**

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 microgramme par litre.

La présence de pesticides a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé.

**AUTRES PARAMETRES**

L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

**L'eau distribuée pendant l'année 2010 a été de bonne qualité**

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

*Vous trouverez à votre disposition, en mairie, un recueil d'informations techniques concernant les paramètres mentionnés dans ce bilan.*

# INTRODUCTION A LA QUALITE DES EAUX D'ALIMENTATION HUMAINE

## ↳ LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE ↵

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau distribuée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année.

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource

ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables. L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages, après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

## ↳ LA QUALITE PHYSICO-CHEMIQUE ↵

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le **calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates** qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. **La dureté**, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium, et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur de l'eau ou la formation de dépôt. C'est le cas **du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore**.

Les paramètres azotés (**nitrites, nitrates, et ammoniac**) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment, pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

**Le fluor** est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des

teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par **les pesticides, les métaux lourds**, certains composés organochlorés d'origine industrielle, **les cyanures**, et **les hydrocarbures polycycliques aromatiques**. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître **la teneur en désinfectant résiduel** dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), **la température de l'eau, le pH** (acidité ou basicité de l'eau), **la conductivité** (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 150 µS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la Santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

## ↳ L'ORGANISATION DU CONTROLE DES EAUX ↵

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé. Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les Laboratoires des Pyrénées de Lagor.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage, à l'exploitant et aux maires des communes concernées. Le bilan qui suit est établi à partir des données recueillies durant l'année 2010.

## ↳ L'INFORMATION DES USAGERS ↵

Ce bilan doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus l'ensemble des résultats d'analyse doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

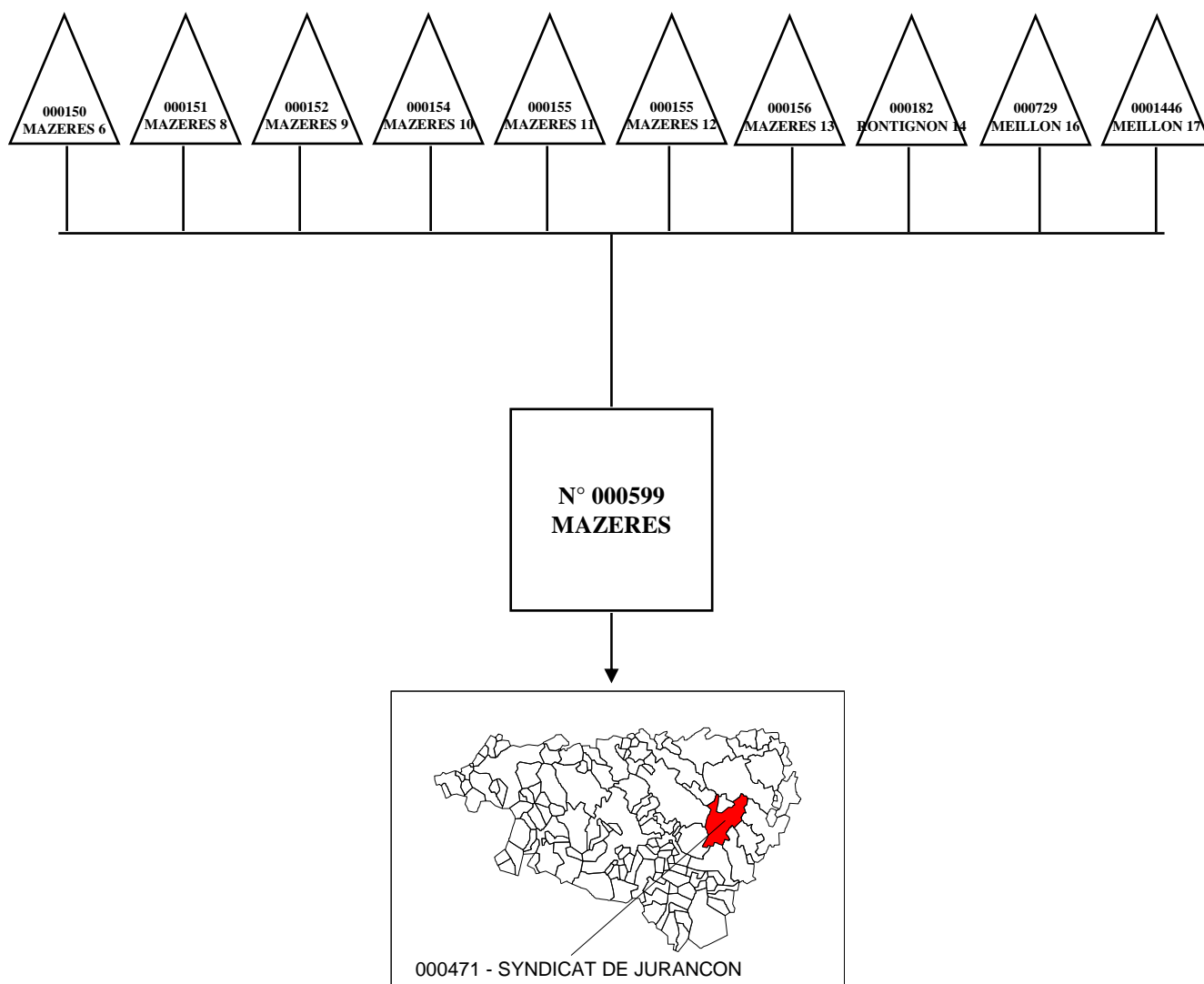
Les éléments essentiels du bilan de qualité fait l'objet d'une synthèse établie par l'Agence Régionale de Santé. et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la Santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

## A- Organisation de l'alimentation en eau

**UNITE DE DISTRIBUTION: N° 000471 - SYNDICAT DE JURANCON**

Unité de gestion: 0044 - S.I.D'AEP DE LA REGION DE JURANCON



**Liste des communes desservies :** ARESSY ASSAT BILLERE BIZANOS BOSDARROS GAN GELOS IDRON-OUSSE-SENDETS JURANCON LONS MAZERES-LEZONS MEILLON MORLAAS NARCASTET PARDIES PIETAT RONTIGNON SERRES-MORLAAS UZOS

**Légende:** N°: Numéro d'installation - ▲ Captage - ▲ Mélange de captages - □ Station de traitement production - □ Unité de distribution

## B - Bilan de la qualité des eaux distribuées par

		UGE :	0044
l'unité de distribution:		SYNDICAT DE JURANCON	000471

Maître d'ouvrage : **SI d'AEP DE LA REGION DE JURANCON**  
 Exploitant : **SOBEP**  
 Type d'eau : Eau distribuée après traitement  
 Population desservie : 65167 usagers

### B - 1 : Synthèse de la conformité de l'eau distribuée

La synthèse est effectuée par unité de distribution. Elle porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement, les captages ou les mélanges de captages, quand l'eau est distribuée sans traitement.

La qualité de l'eau est examinée à partir de la proportion du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses.

En fonction de cette proportion une appréciation globale est ensuite portée successivement pour les paramètres bactériologiques et pour les paramètres physico-chimiques.

#### B - 1 - 1 : Qualité bactériologique

Nombre de prélèvements :	113
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	<b>100 %</b>

#### B - 1 - 2 : Qualité physico-chimique

Nombre de prélèvements :	120
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	<b>100 %</b>

#### B - 1 - 3 : Appréciation globale de la qualité

L'eau distribuée en 2010 peut être qualifiée ainsi :

- pour les paramètres bactériologiques : Bonne qualité bactériologique
- pour les paramètres physico-chimiques : Bonne qualité physico-chimique

**Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée par le réseau de distribution :****000471 SYNDICAT DE JURANCON**

*Les tableaux suivants présentent par paramètre le rappel des normes, le nombre d'analyses réalisées en 2010 et les valeurs minimale, maximale et moyenne observées. Dans la colonne observations, il est fait mention, s'il y a lieu, du nombre de dépassement de norme constaté dans l'année.*

*La synthèse est effectuée à partir des analyses réalisées sur l'unité de distribution et sur les installations qui l'alimentent : sur la station de traitement-production de l'eau quand l'eau subit un traitement avant distribution ainsi que sur les captages pour les paramètres non modifiés par un traitement.*

**000 PARAMETRES TERRAIN**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlore libre	mg/LCl2			112	0,02	0,12	0,28	
Chlore total	mg/LCl2			112	0,02	0,13	0,3	
Conductivité à 25°C	µS/cm			120	263	363,08	477	
pH	unité pH			120	7,09	7,57	8,09	
Température de l'eau	°C			120	6	15,16	25	

**010 PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bact. aér. revivifiables à 22°68h	n/mL			113	0	-	253	
Bact. aér. revivifiables à 36°44h	n/mL			113	0	-	150	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL			113	0	-	0	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		113	0	-	0	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		113	0	-	0	

**030 CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Coloration	mg/L Pt			120	0	0,00	0	
Odeur (qualitatif)	qualit.			120	0	0,00	0	
Saveur (qualitatif)	qualit.			113	0	0,00	0	
Turbidité néphélogéométrique NFU	NFU			119	0	0,04	0,54	

**040 EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbonates	mg/LCO3			11	0	0,00	0	
Hydrogénocarbonates	mg/L			11	142	185,55	279	
pH	unité pH			11	7,8	8,11	8,37	
Titre alcalimétrique	°F			11	0	0,00	0	
Titre alcalimétrique complet	°F			19	11,6	15,71	22,75	
Titre hydrotimétrique	°F			19	12,55	17,35	25,25	

**050 MINERALISATION**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Calcium	mg/L			11	45,4	61,42	92,6	
Chlorures	mg/L			19	3,41	4,71	6,26	
Conductivité à 25°C	µS/cm			7	269	335,29	482	
Magnésium	mg/L			11	2,95	3,58	5,06	
Potassium	mg/L			11	0,71	0,86	1,12	
Silicates (en mg/L de SiO2)	mg/L			7	5,31	6,57	8,26	
Sodium	mg/L			11	2,34	2,95	3,87	
Sulfates	mg/L			19	9,96	11,98	14,2	

**055 FER ET MANGANESE**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Fer dissous	µg/l			7	0	2,14	15	
Fer total	µg/l			8	0	0,00	0	
Manganèse total	µg/l			11	0	0,35	3,89	

**070 PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Ammonium (en NH4)	mg/L			120	0	0,00	0	
Nitrates (en NO3)	mg/L		50	19	3,51	6,22	12	
Nitrites (en NO2)	mg/L		0.5	23	0	0,00	0	
Orthophosphates (en PO4)	mg/L			7	0	0,00	0	

**080 OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbone organique total	mg/L C			19	0	0,48	0,76	

**090 OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aluminium total µg/l	µg/l			4	0	0,00	0	
Antimoine	µg/l		5	11	0	0,00	0	
Arsenic	µg/l		10	11	0	0,23	2,52	
Baryum	mg/L		0.7	4	0,011	0,01	0,015	
Bore mg/L	mg/L		1	11	0	0,00	0	
Cadmium	µg/l		5	11	0	0,00	0	
Chrome total	µg/l		50	4	0	0,00	0	
Cuivre	mg/L		2	4	0	0,01	0,0119	
Cyanures totaux	µg/l CN		50	4	0	0,00	0	
Fluorures mg/L	mg/L		1.5	11	0,0349	0,07	0,123	
Mercure	µg/l		1	4	0	0,00	0	
Nickel	µg/l		20	11	0	0,93	10,2	
Plomb	µg/l		25	4	0	0,00	0	
Sélénium	µg/l		10	11	0	0,00	0	

**220 PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L			4	0	0,03	0,06	
Activité bêta attribuable au K40	Bq/L			4	0,0197	0,02	0,0242	
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l			4	0	0,00	0,011	
Activité bêta globale en Bq/L	Bq/l			4	0,026	0,03	0,04	
Activité Tritium (3H)	Bq/l			4	0	0,00	0	



**330 SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromates	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Bromoforme	µg/l		100	8	0	0,00	0	
Chlorodibromométhane	µg/l		100	8	0	0,33	1,52	
Chloroforme	µg/l		100	8	0	0,00	0	
Dichloromonobromométhane	µg/l		100	8	0	0,00	0	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		100	8	0	0,33	1,52	

**340 COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benzène	µg/l		1	4	0	0,00	0	

**350 COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l		0.5	8	0	0,00	0	
Dichloroéthane-1,2	µg/l		3	4	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l		10	11	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l		10	11	0	0,00	0	
Trichloroéthylène	µg/l		10	11	0	0,00	0	

**360 HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Acénaphène	µg/l			4	0	0,00	0	
Anthracène	µg/l			4	0	0,00	0	
Benzanthracène	µg/l			4	0	0,00	0,014	
Benzo(a)pyrène *	µg/l		0.01	4	0	0,00	0,008	
Benzo(b)fluoranthène	µg/l		0.1	4	0	0,01	0,02	
Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l		0.1	4	0	0,00	0,005	
Benzo(k)fluoranthène	µg/l		0.1	4	0	0,00	0,008	
Chrysène	µg/l			4	0	0,00	0,013	
Dibenzo(a,h)anthracène	µg/l			4	0	0,00	0	
Fluoranthène *	µg/l			4	0	0,02	0,039	
Fluorène	µg/l			4	0	0,00	0,006	
Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	µg/l		0.1	4	0	0,01	0,041	
Hydrocarb.polycycl.arom.(6subst. *)	µg/l			4	0	0,03	0,088	
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l		0.1	4	0	0,00	0,008	
Naphtalène	µg/l			4	0	0,00	0,012	
Phénantrène	µg/l			4	0	0,03	0,066	
Pyrène	µg/l			4	0	0,00	0,015	

**400 PESTICIDES TRICETONES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Mésotrione	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Sulcotrione	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	

**510 PESTICIDES ARYLOXYACIDES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
2,4-D	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
2,4-MCPA	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Mécoprop	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Triclopyr	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	

**520 PESTICIDES CARBAMATES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Benfuracarbe</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
<i>Carbaryl</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
<i>Carbendazime</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
<i>Carbofuran</i>	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
<i>Fenoxycarbe</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
<i>Méthomyl</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
<i>Pyrimicarbe</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	

**530 PESTICIDES ORGANOCHLORES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Aldrine</i>	µg/l		0.03	11	0	0,00	0	
<i>Dieldrine</i>	µg/l		0.03	11	0	0,00	0	
<i>Endosulfan alpha</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
<i>Endosulfan bêta</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
<i>Endosulfan sulfate</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
<i>Endrine</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
<i>HCH gamma (lindane)</i>	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
<i>Heptachlore</i>	µg/l		0.03	11	0	0,00	0	
<i>Heptachlore époxide</i>	µg/l		0.03	11	0	0,00	0	
<i>Isodrine</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
<i>Organochlorés totaux</i>	µg/l		0.5	11	0	0,00	0	
<i>Oxadiazon</i>	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	

**540 PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Cadusafos</i>	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
<i>Chlorfenvinphos</i>	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
<i>Chlorméphas</i>	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
<i>Chlorpyriphos éthyl</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
<i>Chlorpyriphos méthyl</i>	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
<i>Diazinon</i>	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
<i>Diméthoate</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
<i>Isofenfos</i>	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
<i>Malathion</i>	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
<i>Ométhoate</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
<i>Organophosphorés totaux</i>	µg/l		0.5	11	0	0,00	0	
<i>Parathion éthyl</i>	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
<i>Parathion méthyl</i>	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
<i>Propargite</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
<i>Terbuphos</i>	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
<i>Vamidithion</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	

**550 PESTICIDES TRIAZINES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
<i>Atrazine</i>	µg/l		0.1	11	0	0,00	0,0136	
<i>Métamitrone</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
<i>Simazine</i>	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
<i>Terbutylazin</i>	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
<i>Terbutryne</i>	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	

**552 METABOLITES DES TRIAZINES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine déséthyl	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Atrazine-déisopropyl	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Terbuthylazin déséthyl	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	

**560 PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Acétochlore	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Alachlore	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Cymoxanil	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Diméthénamide	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Métolachlore	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Napropamide	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Oryzalin	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Propachlore	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Tébutam	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Tolyfluanide	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	

**580 PESTICIDES UREES SUBSTITUEES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlortoluron	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Diuron	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Isoproturon	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Linuron	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Monolinuron	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	

**585 PESTICIDES SULFONYLUREES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Metsulfuron méthyl	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Nicosulfuron	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	

**590 PESTICIDES PYRETHRINOIDES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cyperméthrine	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Deltaméthrine	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Lambda Cyhalothrine	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	

**600 PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromoxynil	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Dicamba	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Dinoterbe	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Imazaméthabenz	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
loxynil	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	

**650 PESTICIDES TRIAZOLES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aminotriazole	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Epoxyconazole	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Fludioxonil	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Flusilazol	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Myclobutanil	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Tébuconazole	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Triadiméfon	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	

**700 PESTICIDES STROBILURINES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Azoxystrobine	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	

**800 PESTICIDES DIVERS**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aclonifen	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
AMPA	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Benoxacor	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Bentazone	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Bromacil	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Captane	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Chloroméquat chlorure	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Chlorothalonil	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Clopyralid	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Cyprodinil	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Dichlobénil	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Diméthomorphe	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Fenpropidin	µg/l		0.1	10	0	0,00	0,011	
Fenpropimorphe	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Fipronil	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Folpel	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Glufosinate	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Glyphosate	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Imidaclopride	µg/l		0.1	11	0	0,00	0,0278	
Iprodione	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Isoxaflutole	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Métalaxyle	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Norflurazon	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Oxadixyl	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Oxyfluorène	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Pendiméthaline	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	
Prochloraze	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Procymidone	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Pyridate	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Pyrifénox	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Pyriméthanil	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Tébufénozide	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Tétraconazole	µg/l		0.1	10	0	0,00	0	
Total des pesticides analysés	µg/l		0.5	11	0	0,00	0,0278	
Trifluraline	µg/l		0.1	11	0	0,00	0	

**950      DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES**

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Hydrocarbures dissous ou émulsionné	mg/L			7	0	0,00	0	

DELEGATION TERRITORIALE  
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

### C - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

**Règles de calcul :** La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

**Au delà de 80 % l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.**

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de DUP instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

#### Code et nom de l'unité de gestion : 0044 SIEP DE JURANCON

Dépt	Code Captage	Nom du captage	D.U.P. - Date	Indice	Débit	Indice pondéré (*)	Indice consolidé /UGE (**)
064	064000150	MAZERES 6	25/11/1996	0,80	1000	800,0	
064	064000151	MAZERES 8	25/11/1996	0,80	1600	1280,0	
064	064000152	MAZERES 9	25/11/1996	0,80	800	640,0	
064	064000153	MAZERES 10	25/11/1996	0,80	1200	960,0	
064	064000154	MAZERES 11	25/11/1996	0,80	2200	1760,0	
064	064000155	MAZERES 12	25/11/1996	0,80	3600	2880,0	
064	064000156	MAZERES 13	25/11/1996	0,80	2400	1920,0	
064	064000182	RONTIGNON 14	25/11/1996	0,80	4000	3200,0	
064	064000729	MEILLON 16	25/11/1996	0,80	5000	4000,0	
064	064001446	MEILLON 17	30/10/2002	0,80	3200	2560,0	
Total	10				25000	20000,0	80,0 %

(\*) Indice pondéré : indice d'avancement du captage x débit du captage

(\*\*) indice consolidé/UGE : somme des indices pondérés de l'UGE / somme des débits de l'UGE